



Plaidoyer inter associatif régional – Avril 2024

Pour des politiques publiques respectueuses de la dignité des personnes étrangères et de l'ensemble des personnes vivant des situations de précarité en région Centre-Val de Loire

Tant par son contenu que par les modalités de son adoption, la loi sur l'immigration votée le 19 décembre 2023 suscite une profonde inquiétude parmi les associations de lutte contre la pauvreté en région Centre-Val de Loire. Cette inquiétude porte sur les conséquences de cette nouvelle législation, pour les personnes étrangères, pour les intervenants sociaux, les bénévoles, les associations et leurs rapports de travail avec les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux.

Les associations sont d'autant plus directement concernées que nombre d'entre elles **mettent en œuvre sans distinction de nationalité des politiques publiques sur des financements de l'Etat pour l'action dans la rue auprès des sans abri, l'hébergement, l'accompagnement social et médico-social, le logement, l'insertion par l'activité économique, la formation**. Le choc de cette loi est inédit. En l'état, celle-ci, et les conditions de son adoption, nous paraissent en effet constituer un changement de nature au regard des précédentes et du projet initial du gouvernement, sans apporter de réponses effectives aux impératifs de maîtrise de l'accueil et d'une bonne intégration des personnes.

Cette dégradation tient non seulement à certaines déclarations et décisions gouvernementales, pour lesquelles nous avons régulièrement alerté les pouvoirs publics et l'opinion publique, mais aussi à des initiatives préfectorales face auxquelles les associations restent démunies. Tout ceci alors que les équipes sortent fragilisées de mois de combat face aux effets de la crise sanitaire puis de la hausse des prix. C'est enfin dans les plus grandes difficultés financières que certaines associations ont terminé l'année 2023 et commencent 2024.

Les acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de précarité en région Centre-Val de Loire s'inquiètent donc très fortement, et veulent faire entendre leurs voix, dans une dynamique inter associative. A commencer par la réaffirmation du respect effectif de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence qui veut que toute personne non régularisée ou non reconduite dispose d'une prise en charge adaptée. Pour ces publics, de même, nous demandons l'accès au droit au séjour (premiers titres et renouvellements) par au moins l'application pleine et entière et dans des délais raisonnables des dispositions existantes par l'autorité préfectorale, la facilitation de leur accès aux soins, et le maintien de conditions dignes d'accompagnement adaptées à leurs problématiques.

Au-delà des personnes étrangères, il nous semble primordial de restaurer la confiance dans des politiques publiques en capacité de protéger à la fois les personnes en situation de précarité, mais aussi les associations, bénévoles et professionnels qui les accompagnent au quotidien. Les acteurs

de l'accompagnement demandent ainsi à **connaître les intentions des pouvoirs publics en région Centre-Val de Loire quant à l'application des politiques suivantes**, qui sont déterminantes pour notre action collective et le bon usage des financements publics contre une pauvreté qui s'accroît dans le pays :

- Des politiques publiques harmonisées sur les différents départements de la région, avec des décisions préfectorales et de collectivités qui respectent l'équité de traitement entre les personnes ;
- Des mesures de nature à sortir de la crise du logement social, à permettre l'amplification du déploiement de la politique du « logement d'abord » et une gestion dans la durée de l'hébergement et de l'accompagnement social, pour permettre l'accession à un logement autonome et adapté aux personnes qui le souhaitent ;
- Le déploiement des moyens et approches nécessaires à la liberté et à l'accompagnement de tous les publics, sans que la priorisation s'impose aux acteurs associatifs (aujourd'hui, la priorisation entre les publics se fait faute de places suffisantes, et ne s'appuie pas sur la notion de vulnérabilité) ;
- Une mobilisation des politiques publiques notamment pour l'insertion par l'activité économique en faveur du plein emploi qui tourne le dos aux remises en cause des protections des plus fragiles, mais permette au contraire leur accès au travail par une approche sur mesure de la situation de chacun en vue d'un plein emploi solidaire et écologique ;
- La mise en place rapide des mesures et approches recommandées par le livre blanc sur le travail social du Haut Conseil Travail Social (HCTS) pour mettre un terme à une crise de sens et de reconnaissance, qui affaiblit profondément la capacité du pays à forger sa cohésion sociale ;
- Les moyens financiers dans la durée pour les associations, la libération de leurs énergies des contraintes bureaucratiques, la reconnaissance de leur capacité à innover et le respect de leur autonomie et de leurs expertises dans la conduite d'actions dans tous les domaines de la lutte contre la pauvreté.

En cette période troublée pour les équipes de professionnels et de bénévoles qui agissent au cœur de la société en dépit de la succession des crises, **les associations ont besoin de ces clarifications pour mener à bien leurs missions en région Centre-Val de Loire. Les politiques déployées nous semblent devoir respecter la nature propre de ces dernières**, reconnue comme un pilier de notre République depuis la loi de 1901, et dans un partenariat de confiance avec l'Etat aux niveaux régional et local. **Ces politiques déployées doivent bien évidemment l'être dans le respect de la dignité des personnes qu'elles accompagnent.**

Veillez agréer nos salutations.

Sandrine FONTAINE,
Fédération des acteurs de la
Solidarité Centre – Val de Loire



Jean-Michel DELAVEAU
Le Mouvement associatif



Jean-Louis DESNOUES
CRESS



Yoann MORICONI
Ressource AAA



Marcel HARTMANN,
URIOPSS Centre-Val de Loire



Nadine ROYERE,
Coorace Centre – Val de Loire



N. ROYERE